

CONSEIL MUNICIPAL D'ASSON
PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE
Du 18 décembre 2008

Date de convocation : 10 décembre 2008

Nombre de Conseillers : 19

En exercice : 19

Présents : 16

Procurations : 3

L'an deux mille huit le 18 décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune d'Asson dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrick MOURA

PRÉSENTS : Patrick MOURA, Michel AURIGNAC, Fabien BERARD, Nicolas BUZY-VIGNAU, Madeleine CANTON-BACARA, Jean-Jacques CLAVERIE, Jean-Michel CLOS, Antoine CUYAUBERE, Pierre DABAN, Bernadette DOURROM, Bruno FRECHOU, Jean GASSIE, Guy LABARRERE, Yves MONGUILHET, Marie-Gabrielle MONSET, Pierre SAUBATTE

EXCUSES : Marc CANTON, Laurent AUBUCHOU, Emmanuelle JAURETCHE

PROCURATIONS : Marc CANTON à Pierre DABAN, Laurent AUBUCHOU à Guy LABARRERE, Emmanuelle JAURETCHE à Madeleine CANTON-BACARA

Secrétaire de séance : Madeleine CANTON-BACARA

1) Lecture du procès-verbal de la séance du 10 novembre 2008 : adopté à l'unanimité

2) Transfert du siège social du SIVU des berges du Béz et de l'Ouzom : adopté 13 pour, 1 contre, 5 abstentions

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'en accord avec les membres du SIVU des Berges du Béz et de l'Ouzom, il convient de transférer le siège social des berges du Béz et de l'Ouzom de la Mairie d'Asson à celle de Nay.

3) Participation du SIVU des Berges du Béz et de l'Ouzom à l'aide Administrative de la Commune d'ASSON : adopté à l'unanimité

M le Maire explique au conseil que du 1^{er} avril au 30 juin 2008, le personnel de la Mairie d'Asson a assuré le secrétariat et la comptabilité du SIVU du Béz et de l'Ouzom. Aussi conviendrait-il que ce SIVU rembourse à la Commune d'Asson le coût des frais de personnel pour un montant forfaitaire de 1 000€.

4) Augmentation de loyers : adopté à l'unanimité

M. le Maire informe l'assemblée que deux logements communaux se libèrent. Il propose d'augmenter le loyer du T4 situé à l'étage de l'ancienne Mairie, occupé actuellement par Marie-Pierre LOUPY, de 437,36 € à 443,29 € (garage compris) et le loyer du T3 situé au RDC, occupé actuellement par Bérénice ROUXEL de 436,69 € à 454,82 € (garage compris).

5) Renouvellement de concession de captage de source : adopté à l'unanimité

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'une convention avait été passée avec l'Entreprise DANIEL en date du 26 janvier 2006, jusqu'au 31 décembre 2008 pour captage de 10 m³ d'eau par jour pour l'usage de la carrière. Cette utilisation était gratuite. M. le Maire propose de renouveler cette autorisation de captage pour 3 ans, pour un débit de 100 m³ d'eau prélevée.

6) Remboursement par l'Assurance AXA de frais de réparation de l'ascenseur : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle que suite aux dégradations de l'ascenseur causées par des surtensions électriques, l'assurance a remboursé les frais de réparation d'un montant de 1 052,48 €.

7) Modification du PLU : Convention avec l'APGL (Agence Publique de Gestion Locale) : adopté à l'unanimité

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que suite à la décision de modification du PLU adoptée le 6 novembre 2008, il est nécessaire de faire appel à l'APGL pour aider à préparer, avec la Commission Urbanisme, le dossier de demande de modification et son suivi. Cet organisme pourrait consacrer 21 ½ journées au prix de 229€ la ½ journée. Cette dépense globale s'élèverait à 4 809 €.

8) Annulation de produits irrécouvrables : adopté à l'unanimité

M. le Maire informe le Conseil Municipal que M. le Trésorier de produits irrécouvrables d'une valeur de 1,56 € qu'il convient d'annuler.

9) Recensement de la population début 2009 : adopté à l'unanimité

M. le Maire expose au Conseil Municipal que la population d'Asson doit être recensée en 2009. L'INSEE a découpé Asson en 5 districts nécessitant la création de quatre emplois non permanents à temps non complet.

Ces agents recenseurs seront rémunérés de la façon suivante :

- district n°5 : 1^{er} agent percevra une rémunération nette de 880 €
- district n°6 : 2^{eme} agent percevra une rémunération nette de 1 110 €
- district n°7 et 8 : 3^{eme} agent percevra une rémunération nette de 720 €
- district n°9 : 4^{eme} agent percevra une rémunération nette de 1 050 €

10) Bacades : adopté à l'unanimité

M. le Maire précise au Conseil Municipal que certains éleveurs non adhérents au Groupement Pastoral d'Asson, paient l'utilisation des estives communales directement à la Commune. Aussi, convient-il de reverser les sommes au Groupement Pastoral qui est locataire de ces estives communales.

11) Problème d'embâcles sur les cours d'eau du Béz et de l'Ouzom : adopté à l'unanimité

M. le Maire expose au Conseil Municipal que des embâcles obstruent les cours d'eau du Béz et de l'Ouzom. Ces travaux pourraient bénéficier d'une subvention de l'ordre de 50% par le biais du SIVU des Berges du Béz et de l'Ouzom auquel la commune adhère.

12) Décision modificative n°6 : adoptée à l'unanimité

M. le Maire informe qu'il convient de faire les virements de crédits suivants :

Questions diverses

- Bacades : les non adhérents au groupement pastoral paient à la commune qui reverse au groupement. Adopté à l'unanimité
- Médecine du travail : adhésion au Centre de Gestion : décision reportée
- Piscine de Nay : la gestion a été attribuée à la Société Com-Sports.
- Communauté de Communes de la Vath Vielha : Pierre SAUBATTE a été élu vice-président de la CCVV, en charge de la commission « Aide aux personnes ».
- Coupes de bois : La commune va procéder à des ventes de bois sur la rive droite de l'Ouzoum. Les personnes intéressées sont invitées à se faire connaître auprès du secrétariat de la Mairie.
- Lou Tems de Bibe : Monsieur Jean-Marie FRECHOU a été élu nouveau président de l'association en remplacement de Madame Jeanne GASSIE.
- Internet haut débit : Le Conseil Général s'est engagé à résorber les zones « blanches » (non couvertes par le haut débit). Aussi, nous invitons les personnes ayant des problèmes de connexion à se faire connaître à la Mairie.
- Budget Ecoles : concernant l'attribution de subvention aux écoles et aux associations de parents d'élèves, un nouveau système de répartition a été présenté par M. Yves Monguilhet. Ce projet fera l'objet d'une communication aux directeurs d'écoles et sera intégré dans les calculs du budget de fonctionnement 2009.
- Embâcles au Pont d'Aubuchou : faire intervenir le SIVU des berges du Béz et de l'Ouzoum pour nettoyer.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30

Moura Patrick

Aurignac Michel

Bérard Fabien

Buzy-Vignau Nicolas

Canton-Bacara Madeleine

Claverie Jean-Jacques

Clos Jean-Michel

Cuyaubère Antoine

Daban Pierre

Dourrom Bernadette

Gassie Jean

Jauretche Emmanuelle

Labarrère Guy

Monguilhet Yves

Monset Marie-Gabrielle

Saubatte Pierre

Laurent Aubuchou

Fréchou Bruno

Marc Canton